

Séance du 23 Mai 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Meslay, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Élie NORGUET.

Date de la convocation : 13 mai 2005

Présents : M. NORGUET, Mme BAUGÉ, MM. FOUSSARD, LEMART, Mme MARQUANT, Mlle BRUNET et M. PERRIN.

Absente : Mme VEAUUVY.

Mlle BRUNET Virginia a été élue secrétaire.

N°05-21 SIVOS AREINES-MESLAY : transfert de classes à Meslay à la rentrée 2006

Le Maire fait le compte-rendu au Conseil Municipal des différentes réunions organisées par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Areines-Meslay, notamment celle du 3 mai 2005 destinée aux parents d'élèves en vue de les informer du projet de transfert de deux classes de l'école d'Areines vers celle de Meslay à la rentrée scolaire 2006/2007.

Puis il demande l'avis des membres présents sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le transfert de deux classes de l'école d'Areines vers le site de Meslay à la rentrée 2006-2007.

N°05-22 Mise à disposition de services communaux auprès du SIVOS

Monsieur le Maire expose que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise désormais la mise à disposition de service d'une commune membre vers un établissement public de coopération intercommunale dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Puis il explique la nécessité de passer une convention avec Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Areines-Meslay pour assurer notamment des missions administratives (secrétariat) et techniques portant sur l'entretien courant des immeubles et pourvoir aux fournitures et matériels nécessaires au bon fonctionnement des activités du SIVOS.

Vu l'article L 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une bonne organisation du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Areines-Meslay repose sur une optimisation et une rationalisation des moyens nécessaires à son fonctionnement,

Considérant que la Commune Meslay dispose de services compétents, de fournitures et matériels afin d'assurer les missions administratives et techniques nécessaires au bon fonctionnement du SIVOS ;

Considérant que les modalités de cette mise à disposition doivent être définies dans une convention conclue entre les communes et le syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE la mise à disposition partielle des services administratifs et techniques de la commune de Meslay d'assurer notamment des missions administratives (secrétariat) et techniques portant sur l'entretien courant des immeubles et de pourvoir aux fournitures et matériels nécessaires au bon fonctionnement des activités du SIVOS

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de services proposée en annexe et à signer, conformément à l'article 4 de ladite convention les états semestriels à intervenir.

N°05-23 Harmonisation des règlements intérieurs des lotissements communaux

Le Maire expose les différences des règlements intérieurs des lotissements communaux.

Afin d'harmoniser la possibilité de constructions annexes isolées dans chaque lotissement communal, il propose de modifier comme suit les règlements intérieurs des lotissements es Acacias et des Vignes en vue de les mettre en concordance avec celui de l'Orme-aux-Chats et celui du Gué :

- lotissement des Acacias : modification de l'article 5 b comme suit : « Les bâtiments annexes isolés sont autorisés dans la limite de 40 m². Les murs et toitures seront à l'identique de la construction principale. Les façades pourront recevoir un habillage en bois peint ou vernis ».

- lotissement des Vignes : modification de l'article 2 comme suit : « Les bâtiments annexes isolés sont autorisés dans la limite de 40 m². Les murs et toitures seront à l'identique de la construction principale. Les façades pourront recevoir un habillage en bois peint ou vernis ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la proposition du Maire ;
- DÉCIDE de modifier l'article 5b du règlement intérieur du lotissement des Acacias et l'article 2 du règlement intérieur du lotissement des Vignes comme suit: « Les bâtiments annexes isolés sont autorisés dans la limite de 40 m². Les murs et toitures seront à l'identique de la construction principale. Les façades pourront recevoir un habillage en bois peint ou vernis ».

N°05-24 Création d'une servitude sur les parcelles AA 186, 205 et 271

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 décembre 2004 décidant de l'acquisition de la parcelle cadastrée AA n°271 en vue de réaliser un chemin d'accès au cimetière.

Puis il expose la nécessité de créer une servitude de passage sur cette parcelle et sur les parcelles communales cadastrées AA n°186 et 205 au profit des propriétaires riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section AA n°186, 205 et 271 (longeant le nouveau cimetière) au profit des propriétaires des immeubles cadastrés section AA n°189, 191, 195, 227, 229, 230 et 270.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la constitution de ladite servitude.

N°05-25 BUDGET ASSAINISSEMENT : D.M. n°1/2005 - ouverture de crédits

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1/2005 ci-après concernant le budget d'assainissement afin de permettre le reversement par la Lyonnaise des Eaux de la T.V.A. sur les travaux des Friches. Il s'agit d'autoriser l'ouverture des crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. Art.	DÉPENSES	Propositions du Maire	Chap. Art.	RECETTES	Propositions du Maire
23	IMMOBILISATIONS en cours	6 467	23	IMMOBILISATIONS en cours	6 467
2315	Installations, matériels et outillage techniques	6 467	2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	6 467
27	AUTRES IMMOBILISATIONS Financières	6 467	27	AUTRES IMMOBILISATIONS Financières	6 467
276	Autres créances immobilisées	6 467	276	Autres créances immobilisées	6 467
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		12 934	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		12 934

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la décision modificative n°1/2005 du budget d'assainissement décrite ci-dessus:

Pour information

Le Conseil Municipal a :

- Ⓢ pris connaissance des modifications demandées par la Direction des Services Vétérinaires portant sur la cuisine du restaurant scolaire : ce supplément de travaux entraîne un surcoût d'environ 13 000 € H.T.
- Ⓢ été informé que le bureau de vote pour les élections européennes du 13 juin sera ouvert de 8 h à 20 h. (Il a été décidé de tenir des permanences de 3 h 00)
- Ⓢ été invité à l'inauguration du lotissement « Le Clos des Mûriers » le mardi 31 mai 2005 à 10 h 00.
- Ⓢ au part du compte-rendu de la réunion de concertation sur le projet de carte communale qui a eu lieu le 13 mai 2005.

Séance levée à 20 h 00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Les Conseillers présents,